

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mai 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix

Deuxième session

Formation Guinée-Bissau

**Rapport de la mission de la Commission
de consolidation de la paix en Guinée-Bissau****6-11 avril 2008****I. Aperçu général**

1. Une délégation de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix s'est rendue en mission en Guinée-Bissau du 6 au 11 avril 2008. Les objectifs, les principaux messages et le programme complet de cette visite, ainsi que la composition de la délégation, sont indiqués aux annexes I, III et IV.
2. Les membres de la délégation se sont entretenus avec le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Parlement, le Ministre des affaires étrangères, les Ministres de la défense, de la justice, de la réforme de l'administration, de l'économie, de la solidarité sociale, de la santé, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, et des anciens combattants, ainsi qu'avec le Secrétaire d'État à la coopération internationale et le chef d'état-major des forces armées. Ils ont également rencontré des membres de la communauté diplomatique, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), de l'équipe de pays des Nations Unies, du Comité directeur national, de la Commission électorale nationale, ainsi que des représentants de la société civile (organisations non gouvernementales et secteur privé) et des partis politiques. Le compte rendu de ces entretiens figure à l'annexe II.
3. La délégation a visité, à Bissau et ailleurs dans le pays, plusieurs sites emblématiques de quelques-uns des défis que doit affronter le pays sur la voie de la consolidation de la paix. Elle a vu un projet de déminage à Bissau, ainsi qu'un projet agricole en faveur d'un groupe de femmes et une usine de transformation des noix de cajou; elle a visité les centrales électriques de Bissau et de Bafatá; elle s'est rendue dans les casernes de l'armée à Bissau et Canchungo, sur le chantier de construction d'un pont à Porto Sao Vincente, dans les locaux de la police judiciaire et la prison de Bissau, et a visité un hôpital à Canchungo.



4. Les membres de la délégation tiennent à remercier le Gouvernement bissau-guinéen et l'équipe de pays des Nations Unies, qui leur ont prodigué soutien et assistance durant tout leur séjour.

II. Évaluation

5. Au fil de leurs entretiens avec divers interlocuteurs, les membres de la délégation ont pu se faire une idée plus précise de la situation et proposer des recommandations concernant la participation de la Commission à l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la consolidation de la paix. Ils ont constaté qu'une grande partie des problèmes de la Guinée-Bissau tenait à la fragilité des institutions de l'État, qui empêchait le Gouvernement d'une part de gérer efficacement les éléments essentiels de l'action publique, de la vie politique et des politiques en matière de sécurité et de développement, et d'autre part de s'acquitter de sa mission de service public auprès de la population. Cette situation compliquait la mise en œuvre de mesures et de programmes susceptibles de favoriser la stabilité politique et la relance économique dont le pays avait cruellement besoin.

6. Un cercle vicieux s'était enclenché, la non-satisfaction des besoins les plus élémentaires de la population créant des conditions propices à l'instabilité politique, laquelle à son tour vulnérabilisait un État déjà fragile. La délégation a estimé que la consolidation du pouvoir civil était l'un des plus importants indicateurs des progrès de la paix dans le pays. Elle en a conclu que le pays avait besoin de stabilité politique et devait poursuivre résolument ses réformes d'ordre économique, social et politique de manière à garantir une paix durable et la pérennité de la croissance et du développement.

7. La délégation a constaté que le Gouvernement bissau-guinéen attendait beaucoup de la Commission et espérait travailler avec elle pour obtenir des résultats tangibles. Sur le plan politique, la Commission pouvait contribuer à renforcer la stabilité en confortant son image d'intermédiaire fiable entre le Gouvernement et ses partenaires bilatéraux et internationaux.

8. La délégation a estimé que le processus de réconciliation nationale serait grandement facilité si les dirigeants bissau-guinéens, appuyés par la communauté internationale, s'attaquaient de front et avec une vraie volonté politique aux principales difficultés. Dans le même ordre d'idées, elle a été d'avis que le pays devait redoubler d'efforts pour renforcer ses capacités, notamment institutionnelles, et traduire dans les faits les engagements politiques du Gouvernement en faveur de la consolidation de la paix.

9. Compte tenu du regain d'attention porté au pays et de l'augmentation probable de l'activité des donateurs, la délégation a insisté sur la nécessité d'améliorer les mécanismes de coordination entre les donateurs afin que l'assistance de la communauté internationale et des autres parties prenantes à l'effort de consolidation de la paix consenti par le pays soit mieux structurée. L'élaboration d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix devrait renforcer la coordination entre les différents acteurs sur le terrain, éliminer les doublons, induire par là même des synergies et mobiliser des ressources supplémentaires.

III. Conclusions et recommandations

10. Au fil de ses entretiens avec les membres du Gouvernement, la délégation a dégagé un certain nombre de domaines appelant une attention prioritaire, à savoir : les élections; l'État de droit et la lutte contre le trafic de drogue; la migration clandestine et les autres formes de criminalité transnationale organisée; la réforme de l'administration publique; la relance économique; la reconstruction des infrastructures, en particulier dans le secteur énergétique.

11. Compte tenu de l'urgence et de l'envergure des problèmes que connaît la Guinée-Bissau, la délégation a été d'avis que la stratégie en matière de consolidation de la paix devait se déployer dans deux directions, à savoir la planification stratégique et les projets à effet rapide. Il était logique à ce propos de sélectionner les projets à effet rapide selon des critères d'urgence, d'importance et de valeur ajoutée. La délégation a aussi noté l'utilité d'autres critères en matière d'assistance, à savoir : a) contribution à la promotion de la stabilité; b) contribution à la croissance et au développement socioéconomiques durables de manière que le pays puisse se tenir debout tout seul; et c) contribution à la création d'emplois.

Élections

12. La date des prochaines élections législatives était fixée au 16 novembre 2008. La plupart des interlocuteurs interrogés ont reconnu que les préparatifs du scrutin avaient pris du retard, notamment le recensement national, l'inscription des électeurs et la campagne d'instruction civique. La saison des pluies, qui avait déjà démarré et s'achèverait juste avant les élections, risquait de créer des complications supplémentaires. Pourtant, l'un des grands facteurs de ralentissement était le manque de crédits pour préparer et tenir les élections. Il fallait en effet de l'argent pour payer les arriérés de salaires remontant aux dernières élections et couvrir les dépenses liées à l'organisation des élections de novembre. L'enveloppe budgétaire des élections de 2008 s'élevait au total à 8 677 000 dollars, soit 2 670 000 dollars pour l'établissement du fichier électoral, 4 230 000 dollars pour les dépenses couvertes par la Commission électorale nationale, et 1 760 000 dollars pour les arriérés de salaires. La part des dépenses souveraines de l'État (salaires, arriérés et inscription des électeurs expatriés) était de 4 320 000 dollars.

13. La Commission de consolidation de la paix pouvait utilement intervenir en motivant les partenaires bilatéraux et internationaux et en mobilisant des ressources supplémentaires pour combler les déficits de financement; le BANUGBIS pouvait aider à organiser des campagnes de sensibilisation qui offriraient l'occasion d'un dialogue politique constructif associant toutes les forces politiques bissau-guinéennes. La possibilité d'inviter en temps utile des observateurs électoraux extérieurs a également été évoquée. Il a été décidé que la formation Guinée-Bissau consacrerait une réunion à la question des élections.

Réforme du secteur de la sécurité

14. La délégation s'est entretenue séparément avec le Ministre de la défense et la Ministre de la justice au sujet de la réforme du secteur de la sécurité. Les Ministres ont déclaré que les priorités gouvernementales en la matière étaient la restructuration et la modernisation des forces de sécurité. Ils ont estimé que la non-remise en cause de la subordination des forces militaires au pouvoir civil et la

réduction de la taille de l'armée promise par le Gouvernement étaient des éléments particulièrement importants pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

15. La restructuration des forces de sécurité permettrait à la Guinée-Bissau d'avoir une armée à la mesure de ses besoins et de ses moyens. L'effectif des forces armées a été estimé à environ 3 500 hommes, sans compter les unités paramilitaires et les forces de police (police judiciaire et police des frontières). Le recensement du personnel militaire des forces armées était achevé; les chiffres seraient communiqués après analyse par les autorités compétentes¹. Les soldats démobilisés dans le cadre de la restructuration devraient se voir proposer d'autres activités économiques, y compris la possibilité d'avoir accès au microcrédit.

16. Dans le cadre de la modernisation des forces de sécurité, l'une des priorités immédiates touchait les conditions de vie des militaires. Les membres de la délégation ont visité les casernes de Bissau et de Bafatá, où ils ont pu constater le mauvais état des lieux et l'urgente nécessité de remédier à la situation.

17. Dans le mois à venir, le Département des opérations de maintien de la paix recenserait toutes les initiatives en cours en matière de réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, puis dépêcherait sur place une mission d'évaluation plus particulièrement centrée sur la justice pénale et le système judiciaire. La délégation a relevé par ailleurs que la Commission européenne/Union européenne fournissait dans ce domaine des appuis considérables, tant à court qu'à moyen et à long terme.

18. La délégation a considéré que la réussite du plan gouvernemental de réforme du secteur de la sécurité était capitale pour la stabilité du pays. Elle a souligné que le Gouvernement devait plus que jamais être encouragé à aller de l'avant dans ses réformes et que la Commission voudrait peut-être envisager des domaines précis où elle pourrait jouer un rôle utile.

État de droit et lutte contre le trafic de drogue, les migrations clandestines et autres formes de criminalité transnationale organisée

19. Le problème croissant du trafic de drogue et de la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau faisait ressortir directement la nécessité de réformer les forces de sécurité. Avec ses faibles capacités, le pays ne pouvait pas surveiller ses îles lointaines et disséminées, ses frontières maritimes et son espace aérien; les trafiquants de drogue avaient tout loisir d'infiltrer le pays et d'y établir des escales pour les drogues en transit entre l'Amérique du Sud et l'Europe. D'autres formes d'activités transnationales illicites, dont les migrations clandestines, profitaient de la faiblesse et de l'inefficacité des forces de sécurité.

20. La délégation a été d'avis que remédier aux lacunes des forces de sécurité nationales permettrait de réduire grandement les activités illicites. Dans la foulée, il faudrait aussi renforcer le système judiciaire, y compris la police judiciaire, et améliorer les prisons. Les délégués ont rappelé que l'action engagée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime était une bonne base de départ pour les initiatives complémentaires émanant de la communauté internationale. Toutes les mesures visant à lutter contre le trafic de drogue et la criminalité liée à cette activité

¹ Les autorités gouvernementales ont maintenant communiqué les résultats du recensement. Les forces militaires comptent 4 483 hommes, dont une proportion relativement élevée de gradés.

devaient s'inscrire dans une perspective régionale compte tenu du caractère transnational des défis à relever dans ce domaine.

Réforme de l'administration publique

21. La réforme de l'administration publique était l'un des grands chantiers du Gouvernement. Le programme gouvernemental de réformes dans le secteur public comptait trois composantes : amélioration des qualifications des fonctionnaires par la formation et le renforcement des capacités; gestion améliorée des finances publiques; et amélioration des systèmes et des procédures publiques.

22. Faute de capacités suffisantes, l'État ne pouvait véritablement proposer des services publics de base adéquats, et avec son administration pléthorique il peinait à payer ses fonctionnaires. Le règlement des arriérés de salaires était une étape incontournable de la réforme du secteur public.

23. La modernisation et le renforcement du secteur public appelaient un élargissement substantiel de l'assise budgétaire, élargissement lui-même tributaire d'un processus efficace de relance économique et de création d'un environnement propice à l'activité des entreprises.

Énergie

24. Le Gouvernement était confronté à une crise énergétique. Aucun générateur de la centrale électrique de Bissau ne fonctionnait correctement. La production était assurée par trois générateurs loués, qui ne produisaient qu'un minimum d'électricité. La production totale était de 2,5 mégawatts, alors que la demande atteignait 20 mégawatts pour la seule capitale.

25. L'importance de l'investissement privé et des partenariats public-privé dans le domaine énergétique a été évoquée lors d'une réunion avec la Banque mondiale et d'autres acteurs présents dans le secteur de l'énergie. Il a toutefois été relevé que si ces partenariats étaient possibles sur le plan juridique, la Guinée-Bissau n'en devait pas moins améliorer la réglementation en vigueur sur la base des principes de transparence et d'efficacité. Un projet en cours d'élaboration prévoyait la construction d'un barrage hydroélectrique sur le fleuve Gambie, avec le soutien de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement. Deux tables rondes préparatoires avaient permis de mobiliser 65 % des fonds nécessaires pour réaliser ce projet, d'un coût total de 1 milliard d'euros. Le chantier pourrait être lancé en 2008-2009 et les travaux dureraient quatre ou cinq ans. La contribution prévue de la Guinée-Bissau au projet régional serait de 8 millions d'euros. Une fois mis en service, le barrage comblerait les besoins énergétiques, mais seulement à court et à moyen terme. L'augmentation de la demande dans la capitale et dans le pays nécessiterait la recherche de sources d'énergie supplémentaires.

26. La Banque mondiale et la Commission européenne finançaient également un schéma directeur de recherche et d'association avec d'autres partenaires et acteurs. La Commission européenne investissait dans les énergies locales et les énergies de substitution à travers un projet régional. Le coût total de la stratégie et du schéma directeur s'élevait à 29 millions d'euros. La Commission avait apporté 4 millions d'euros pour l'installation d'un système de pompage solaire et 3 millions d'euros pour la construction d'une station de traitement des eaux fonctionnant à l'énergie solaire.

27. La délégation a constaté que les problèmes énergétiques, avec un approvisionnement très insuffisant à Bissau et nul dans le reste du pays, nuisaient gravement au développement économique du pays, mais que de nombreuses activités étaient en cours ou prévues pour remédier à cet état de choses. Il fallait améliorer les services de distribution pour s'assurer que l'électricité produite par la centrale de Bissau était surveillée et protégée contre les utilisations abusives et les dérivations sauvages.

Relance économique et reconstruction sociale

28. Les délégués ont noté que, malgré ses immenses difficultés, la Guinée-Bissau était un pays à fort potentiel économique, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Pour attirer des investissements tant locaux qu'internationaux, le Gouvernement devait vaincre un certain nombre d'obstacles, notamment dans le domaine de la gouvernance économique, et améliorer les cadres juridiques et financiers. La relance de l'économie appelait une réforme du secteur public, associée à des mesures de diversification et de valorisation des produits locaux. Elle impliquait nécessairement des infrastructures suffisantes, un environnement favorable à l'entreprise et des possibilités de perfectionnement des ressources humaines. Le soutien continu de la communauté internationale venant étayer l'effort du Gouvernement permettrait au pays de s'engager sur la voie de la stabilité, du relèvement et du développement.

29. La bonne marche de l'économie permettrait d'élargir l'assise budgétaire et par voie de conséquence de renforcer les structures de l'État et de donner au Gouvernement les moyens de répondre aux différents besoins de la population dans le domaine social. De nombreux interlocuteurs ont de nouveau souligné qu'il fallait des services d'éducation et de santé adéquats pour préserver durablement la paix.

30. Dans le cadre du projet de relance de l'économie, les hauts responsables Gouvernementaux ont demandé le soutien de la Commission de manière que la dette de la Guinée-Bissau soit allégée à des conditions plus généreuses, étant donné que le pays sortait d'un conflit. Cet allègement permettrait au pays de mieux financer ses programmes d'équipement et de réduction de la pauvreté.

Annexe I

Objectifs et message essentiel de la mission

Objectifs de la mission

1. La mission avait les objectifs suivants :
 - a) Engager des concertations avec le Gouvernement bissau-guinéen et les autres parties prenantes;
 - b) Examiner avec le Gouvernement et les autres parties prenantes les principales priorités Gouvernementales, les difficultés et les risques de la consolidation de la paix dans le pays, les mesures prises par les autorités pour relever ces défis, ainsi que la nature et la portée de l'appui international dont le pays avait besoin;
 - c) Visiter les sites des projets en cours à Bissau et ailleurs dans le pays pour contribuer à la consolidation de la paix; et
 - d) Avoir des échanges de vues sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix et sur l'établissement du Comité directeur national.

Message essentiel

2. La délégation a souligné l'importance de la coordination et des partenariats entre toutes les parties prenantes et la nécessité de poursuivre l'élaboration du cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, outil de la collaboration à long terme entre le Gouvernement et tous les acteurs concernés, selon les principes de l'appropriation nationale, de la responsabilité mutuelle, de l'engagement durable et de la participation de tous. Elle a expliqué le mandat et les modalités de fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix ainsi que ses liens avec le mécanisme du Fonds pour la consolidation de la paix, et a insisté sur l'importance de la continuité, de la stabilité et de l'engagement permanent du Gouvernement dans le processus de consolidation.

Annexe II

Compte rendu des entretiens de la délégation

Ministres et hauts responsables du Gouvernement

1. Les membres de la délégation ont rencontré les Ministres de la justice, de la défense, de la réforme de l'administration, de l'économie, de la solidarité sociale, de la santé, de la culture, de la jeunesse et des sports, des anciens combattants, ainsi que le Secrétaire d'État à la coopération internationale.

2. Les Ministres ont salué l'engagement de la Commission de consolidation de la paix auprès de la Guinée-Bissau et ont remercié les partenaires de leur soutien constant au fil des années. Ils ont salué les travaux de la Commission, notamment de sa formation Guinée-Bissau, dont la Présidente avait leur entière confiance. Ils se sont félicités de la décision du Secrétaire général autorisant la Guinée-Bissau à bénéficier des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, geste qui motivait plus que jamais le Gouvernement et donnait un nouvel élan à sa collaboration avec la Commission. Les Ministres ont par ailleurs insisté sur leur volonté politique et sur leur souhait de continuer à collaborer avec tous les partenaires.

3. Les Ministres ont expliqué que le Gouvernement bissau-guinéen s'attachait plus particulièrement à un certain nombre de questions prioritaires pour la consolidation de la paix, à savoir notamment les élections législatives prévues pour le 16 novembre, la réforme du secteur de la sécurité, la réforme de l'administration publique, le secteur de l'énergie, le trafic de drogue et les autres formes de criminalité transnationale organisée telles que la traite des êtres humains et le terrorisme. D'autres points importants ont été évoqués, mais les questions susmentionnées ont été jugées ultraprioritaires.

4. Les préparatifs des élections de novembre ont été retardés pour cause de crédits insuffisants et d'atermoiements de la part des diverses parties, notamment en ce qui concernait l'établissement d'un budget consensuel. Ni le recensement national ni l'inscription des électeurs n'avaient encore débuté. Comme le Gouvernement avait décidé d'opter pour un système biométrique, il fallait faire vite pour acheter les appareils nécessaires et les installer pour les inscriptions bien avant la date des élections. Si le recensement n'était pas terminé à temps, il faudrait utiliser le fichier électoral de 2005. Il avait été demandé aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de bien vouloir contribuer au financement des élections, mais sans grand résultat. Un exemplaire du document de budget électoral a été remis à la délégation pour information. Le Gouvernement avait versé 1,9 milliard de francs CFA pour combler le trou du budget, imputable notamment aux arriérés de salaires et au recensement des Bissau-Guinéens vivant à l'étranger. Six cents millions de francs CFA étaient déjà inscrits au budget 2008. Les dépenses souveraines de l'État s'élevaient à 4 320 000 dollars, mais il n'a pas été vraiment précisé comment elles seraient couvertes.

5. La délégation a été informée que le Parlement poursuivrait ses travaux ordinaires après la fin de son mandat le 21 avril. Selon les représentants du Gouvernement, il continuerait de siéger à travers ses commissions permanentes, nonobstant la résolution par laquelle il prorogeait son mandat jusqu'à la tenue des élections de novembre. Les membres de la délégation ont insisté sur la nécessité de

respecter les procédures constitutionnelles, garantes de la stabilité et de la régularité du processus politique^a.

6. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, les Ministres ont précisé qu'elle avait une composante désarmement, démobilisation et réintégration et que les critères de sélection des bénéficiaires du dispositif avaient été définis. Ils ont beaucoup insisté sur la nécessité de proposer d'autres activités économiques aux militaires devant être démobilisés. L'armée avait fait un recensement qui permettrait de mieux connaître l'effectif exact des forces armées. Les chiffres de ce recensement et les éventuels ajustements du plan de réforme du secteur de la sécurité seraient communiqués à la communauté internationale le moment venu.

7. Sur la question du développement économique, les Ministres ont souligné la nécessité de remédier de toute urgence aux déficiences constatées dans le secteur énergétique. Ils ont argué en particulier qu'il ne saurait y avoir de développement sans énergie. Seuls quelques quartiers de Bissau étaient électrifiés et le reste du pays ne pouvait compter que sur des petits groupes électrogènes. Un autre secteur appelant une attention immédiate était celui de l'agriculture, dont le développement pouvait créer des emplois pour les jeunes et assurer durablement la sécurité alimentaire. Les Ministres ont indiqué que le pays importait ses denrées alimentaires de base. Il fallait donc des ressources pour aider le secteur agricole. Il fallait aussi renforcer les capacités par la formation, y compris celle des soldats démobilisés.

8. Les Ministres ont déclaré que le Gouvernement était activement engagé dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue, et cela malgré ses capacités très limitées en matière de surveillance de son territoire, de ses frontières maritimes et de son espace aérien. Du fait de ces contraintes, le pays était particulièrement vulnérable à la criminalité transnationale organisée, notamment trafic de drogue, traite des êtres humains et migrations clandestines, terrorisme et trafic des armes légères. L'État devait certes assurer la surveillance des frontières et la sécurité du territoire national, mais l'action isolée n'aiderait pas à résoudre ces problèmes, auquel il fallait s'attaquer aux niveaux régional et sous-régional. Une conférence régionale sur la lutte contre le trafic de drogue devait se tenir plus tard dans l'année sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

9. Les Ministres ont estimé que, quoique modestes, les mesures prises par le Gouvernement à l'encontre des narcotrafiquants avaient fait chuter le nombre de trafiquants potentiels dans le pays. Le Gouvernement pouvait constater que les atterrissages clandestins étaient globalement moins nombreux et qu'ils avaient cessé sur les principales pistes (Bissau, Bubaque et Cufar). L'une des mesures les plus efficaces a été l'installation d'obstacles physiques sur les pistes. Une présence militaire limitée avait également été déployée à l'intérieur et autour des aéroports.

10. Les Ministres ont expliqué que le problème des migrations clandestines était lié à la géographie du pays, qui comptait environ 90 îles, dont 17 seulement étaient habitées. Certaines îles inhabitées et difficiles d'accès étaient utilisées pour les migrations clandestines.

^a À une date ultérieure au départ de la délégation, le Parlement national a adopté une résolution valant révision de la Constitution, essentiellement pour proroger son propre mandat jusqu'à la tenue des élections de novembre.

11. La menace du terrorisme était apparue au grand jour avec le transfèrement en Mauritanie des meurtriers présumés des touristes français. L'un des deux Mauritanien extradés parlait créole, signe qu'il avait séjourné dans le pays assez longtemps pour apprendre la langue. Malgré ses ressources très limitées, le Gouvernement n'était pas resté les bras croisés face à la menace terroriste. Il s'inquiétait du fait que les terroristes, qui avaient perpétré leurs actes très loin de Bissau, n'aient pas été appréhendés avant d'atteindre la Guinée-Bissau. Une réunion sur les dimensions régionales et sous-régionales de la menace terroriste devait se tenir sous peu à Dakar.

12. À ce propos, la Ministre de la justice et la Directrice de la police judiciaire ont précisé leurs priorités, à savoir améliorer les infrastructures existantes, amener la qualité des services au niveau des normes internationales et renforcer les liens avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le Gouvernement, ont-elles dit, n'avait pas des moyens financiers suffisants pour appliquer son programme dans ce secteur. Dans leur lutte contre la criminalité organisée et notamment le trafic de drogue, les autorités étaient handicapées par l'absence d'infrastructures adéquates (par exemple des prisons) et la pénurie de personnel judiciaire qualifié, des magistrats notamment. Il importait de répondre de toute urgence aux besoins d'équipement immédiats afin de réduire l'impunité et de permettre aux magistrats de travailler. Les juges hésitaient en effet à prononcer des peines d'emprisonnement faute de lieux de détention appropriés.

13. La police judiciaire n'était pas en mesure de s'installer dans ses nouveaux bureaux, qui n'avaient pas encore été réaménagés pour leur nouvelle destination. Le déménagement permettrait d'améliorer les anciens locaux, d'agrandir la prison et de la mettre aux normes internationales. La police judiciaire n'avait pas les moyens d'acheter du mobilier et du matériel pour les nouveaux espaces.

14. Le Gouvernement avait fait quelques progrès vers la réconciliation nationale. L'une des avancées avait été le projet de loi d'amnistie, qui avait été soumis au Président pour promulgation. Le Gouvernement était d'avis que l'amélioration de la situation socioéconomique dans le pays contribuerait à favoriser la réconciliation nationale. À cet égard, ses priorités étaient la création de richesses, la création d'emplois et la lutte contre l'analphabétisme. Si le pays pouvait avancer sur ces trois fronts, la stabilité socioéconomique serait au rendez-vous. Le secteur agricole en particulier avait besoin d'être soutenu, car il pouvait créer de nombreux emplois.

15. Le Ministre des finances a indiqué que toutes les recettes intérieures servaient à payer les fonctionnaires, et qu'il ne restait rien pour l'investissement public. Tout en souscrivant à la nécessité de poursuivre la réforme du secteur public, il a noté que la diversification de l'économie et l'élargissement corrélatif de l'assise des revenus étaient des passages obligés. Il a appelé l'attention sur le fort taux d'endettement de la Guinée-Bissau et a demandé l'appui de la Commission pour accélérer la procédure d'admission du pays parmi les bénéficiaires de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

**Communauté diplomatique et exposé de l'Union européenne
sur la mission de la politique européenne de sécurité
et de défense relative à la réforme du secteur de la sécurité**

16. Les diplomates ont évoqué quelques défis difficiles pour le pays, tels que l'absence de masse critique d'expertise technique dans divers domaines, la nécessité

de procéder rapidement à la réforme du secteur de la sécurité et la tenue des prochaines élections.

17. À propos de l'expiration du mandat du Parlement, les diplomates ont estimé qu'une solution devait absolument être trouvée, et cela dans le respect de la légalité et de la Constitution.

18. L'importance du renforcement de la coordination entre les donateurs a été mise en exergue. Le bon fonctionnement du mécanisme risquait toutefois de pâtir de la situation de sous-effectif de certaines ambassades et institutions locales. Le groupe des partenaires internationaux coordonné par le BANUGBIS devait essayer de se réunir plus souvent. Le Comité directeur national, qui était déjà en place, pouvait également être mis à contribution.

19. La délégation a souligné que la Commission de consolidation de la paix n'était pas un donateur ou un autre bailleur de fonds, mais plutôt un mécanisme pour évaluer les besoins du pays et aider à y répondre en élaborant un cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

20. La France, qui assurait alors la présidence locale de l'Union européenne à Bissau, a fait devant les délégués un exposé sur la future mission de la politique européenne de sécurité et de défense relative à la réforme du secteur de la sécurité. La Commission européenne avait pour sa part affecté 7,7 millions d'euros aux programmes de réintégration et de réinsertion des combattants démobilisés – dont 4 millions d'euros pour la réinsertion, 1,2 million d'euros pour les anciens combattants et 500 000 euros pour des mesures d'assistance générale. Le solde servirait à couvrir les dépenses techniques et administratives. Une fois terminé, le recensement des effectifs de l'armée donnerait une meilleure idée des besoins réels et des dimensions du problème.

Organisations de la société civile et secteur privé

21. La délégation a rencontré séparément des organisations de la société civile représentant entre autres les femmes, les jeunes et les anciens combattants, ainsi que des acteurs du secteur privé; elle a fait valoir le rôle capital de la société civile dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de consolidation de la paix. Les organisations de femmes ont déploré l'indifférence du Gouvernement à leur égard et ont insisté sur le fait que les femmes étaient particulièrement défavorisées dans la société bissau-guinéenne, avec notamment des taux d'analphabétisme et d'infection au VIH supérieurs à ceux des hommes. Les taux de mortalité maternelle et infantile étaient très élevés et les femmes étaient plus souvent victimes de violences sexistes, d'atteintes à leurs droits fondamentaux et de pratiques traditionnelles néfastes.

22. Les femmes étaient également défavorisées et sous-représentées dans les entreprises et l'emploi, et celles qui travaillaient occupaient des postes subalternes et étaient moins payées que les hommes. Les organisations féminines ont préconisé la représentation des femmes à tous les niveaux de décision, la présence de femmes au sein du Comité directeur national et l'inscription de la question féminine dans tous les dossiers du Gouvernement. Elles ont également recommandé que les femmes fassent l'objet d'une attention particulière dans les programmes de renforcement des capacités.

23. Les représentants d'ONG ont indiqué que la justice était incapable de combattre efficacement la corruption et l'impunité et de proposer des services de base à la population, ce qui amenait certains individus à se faire justice eux-mêmes. Ils ont cité l'instabilité politique parmi les problèmes majeurs du pays.

24. Les organisations de la société civile ont mentionné comme autres sujets de préoccupation la migration clandestine, le trafic de drogue, la délinquance juvénile et le chômage des jeunes. Dans ce dernier domaine, le Gouvernement avait adopté en décembre 2007 un plan d'action pour la jeunesse, qui n'avait pas encore été mis en œuvre. Ce plan tenait compte des besoins particuliers des jeunes dans tous les domaines, y compris l'éducation, la formation, l'emploi rémunéré, la participation aux prises de décisions, l'administration publique et la réforme du secteur de la sécurité.

25. Au sujet de la réforme du secteur de la sécurité, les ONG ont insisté sur le fait qu'elle devait se faire dans la dignité, ce qui passait par la reconnaissance morale et la sécurité matérielle et financière des soldats démobilisés et à la retraite. Elles se sont montrées plutôt pessimistes quant à la conduite de cette réforme, qui selon elles ne permettrait pas d'obtenir le résultat désiré et était vouée à l'échec, comme toutes les tentatives précédentes. Pour éviter la répétition des erreurs commises lors des réformes antérieures, elles ont recommandé le lancement d'un projet pilote, qui serait étendu au reste de l'armée s'il donnait de bons résultats.

26. Les représentants du secteur privé ont expliqué que la fusion des deux chambres de commerce bissau-guinéennes avait rehaussé le statut et le rôle des acteurs privés dans le pays. Ils ont expliqué que le secteur privé était de plus en plus considéré comme le moteur de la croissance et la source des créations d'emplois et ont voulu espérer que la Commission de consolidation de la paix l'aiderait à jouer ces rôles efficacement.

27. Les représentants ont toutefois estimé que plusieurs obstacles et difficultés freinaient l'essor et le développement du secteur privé dans le pays. Des défis majeurs devaient être relevés en ce qui concernait le secteur bancaire et financier. Les banques étaient en effet peu nombreuses en Guinée-Bissau; elles proposaient essentiellement des prêts à court terme à des conditions commerciales, de sorte qu'il était très difficile pour les entreprises d'obtenir des prêts pour faire des investissements à moyen ou à long terme. La Guinée-Bissau pouvait remédier à cette situation en créant une banque de développement qui consentirait des prêts de moyenne ou longue durée aux chefs d'entreprise.

28. Le développement du secteur privé se heurtait également à cet autre obstacle majeur qu'était l'insuffisance et le caractère aléatoire de l'approvisionnement en énergie, qui non seulement pesait sur la production industrielle et commerciale, mais aussi décourageait l'investissement privé dans de nombreux secteurs de l'économie. Un certain nombre de mesures s'imposaient pour remédier au sous-approvisionnement énergétique, dont la remise en état des centrales électriques existantes, la promotion de la participation du secteur privé à la production, à l'acheminement et à la distribution de l'électricité, la diversification des sources d'énergie grâce aux panneaux solaires et à la production d'électricité à partir des coques de noix de cajou, ainsi que l'amélioration des dispositions législatives et réglementaires encadrant le secteur de l'électricité.

29. D'autres facteurs importants entravaient la croissance du secteur privé, à savoir la faiblesse du système judiciaire et des garanties générales de l'état de droit, le coût élevé des transports aériens et maritimes, des communications peu fiables, l'absence de politiques efficaces en faveur de l'agriculture et de politiques et institutions publiques favorisant l'activité économique.

Comité directeur national^b

30. Les coprésidents du Comité directeur national – à savoir le Ministre de la présidence pour le Gouvernement bissau-guinéen et le Représentant du Secrétaire général pour l'Organisation des Nations Unies – ont fait part de leur conception du rôle du Comité. Ils ont expliqué que les travaux de cet organe procéderaient des principes de maîtrise nationale, de partenariat et de responsabilité mutuelle et que les décisions traduiraient les priorités et les enjeux en matière de consolidation de la paix, tels que définis par le Gouvernement bissau-guinéen. Ce faisant, le Comité collaborerait avec toutes les parties prenantes nationales engagées dans un dialogue avec la Commission de consolidation de la paix.

31. Les coprésidents ont affirmé que les travaux du Comité appuieraient les efforts conjoints du Gouvernement et de la Commission au service de la consolidation de la paix dans le pays. Ils ont indiqué que le Comité se réunirait dans la semaine à venir pour examiner et adopter son mandat et son règlement intérieur.

32. Les membres de la délégation ont considéré que le Comité était un important outil qui s'emploierait à porter l'action de la Commission sur le terrain. Ses principales tâches étaient de concourir à la définition des priorités en matière de consolidation de la paix, d'évaluer les projets soumis pour financement en vérifiant qu'ils cadraient avec les priorités nationales et d'approfondir les consultations avec divers acteurs engagés dans le processus de consolidation de la paix dans le pays. Son bon fonctionnement et l'efficacité de son action appelaient une approche sans exclusive, avec notamment la participation active de la société civile aux prises de décisions ainsi que la représentation et la participation équilibrée des hommes et des femmes. Les coprésidents ont estimé que cette large ouverture était un élément capital qui assurerait la transparence et la crédibilité des travaux.

Partis politiques

33. Les membres de la délégation voulaient connaître les points de vue des partis sur la situation politique, les préparatifs des élections, les priorités en matière de consolidation de la paix et savoir ce qui était attendu de la Commission de consolidation de la paix. Ils ont donc rencontré des représentants des deux partis d'opposition (voir annexe III) ainsi que des partis du Gouvernement de coalition

^b Outre ses coprésidents, le Comité directeur national compte les membres suivants :

- a) 5 représentants du Gouvernement : Ministre de la défense, Ministre de l'administration publique, Ministre de l'économie et de l'intégration régionale, Secrétaire d'État à la coopération internationale, représentant de la présidence de la République;
- b) 5 partenaires bilatéraux : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Espagne et Portugal;
- c) 5 partenaires multilatéraux : Représentant résident du PNUD/Coordonnateur résident des Nations Unies, Commission européenne, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Banque mondiale, Banque de développement agricole;
- d) 3 représentants de la société civile et du secteur privé : 2 représentants de la société civile et 1 représentant de la Chambre de commerce commune.

(Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert, Parti uni social démocrate et Parti du renouveau social).

34. Les chefs de l'opposition ont surtout évoqué la situation créée par l'adoption d'une résolution prorogeant le mandat du Parlement. Ils ont insisté sur la nécessité de trouver une solution conforme à la légalité, faisant observer que la résolution votée par le Parlement était anticonstitutionnelle et que le calme observé était précaire.

35. Les représentants des partis de la coalition gouvernementale ont mis en avant l'urgente nécessité d'une aide substantielle de la communauté internationale dans la perspective des prochaines élections. Ils ont déclaré souscrire aux priorités définies par le Gouvernement, à savoir notamment la réforme du secteur de la sécurité, la jeunesse, le renforcement des institutions et la remise en état des infrastructures existantes. Les autres priorités gouvernementales étaient le règlement des arriérés de salaires, l'éducation, la sécurité alimentaire, le secteur de la santé, la réforme du secteur de l'administration publique, la maîtrise des ressources maritimes et les problèmes de transport.

36. Les partis gouvernementaux ont estimé que l'adoption au Parlement d'une résolution prorogeant le mandat des députés jusqu'à la tenue des nouvelles élections était la meilleure solution pour régler le problème et assurer la continuité des travaux parlementaires. L'un des partis a toutefois regretté l'absence de concertations suffisantes avant le vote de la résolution. La Cour suprême devrait trancher en dernier ressort si des problèmes apparaissaient du fait de la résolution adoptée par le Parlement.

37. L'un des partis gouvernementaux a rappelé qu'aucun des gouvernements précédents n'avait réussi à exercer une tutelle et une surveillance civiles suffisantes sur les militaires et les forces de sécurité, qui s'ingéraient systématiquement dans la vie politique du pays au prétexte qu'ils avaient été à la tête de la lutte de libération. Des commentaires du même ordre ont été faits par les représentants de la société civile.

Autres institutions nationales

38. Le Président de la Commission électorale nationale s'est félicité de la décision du Président de la République fixant la date des élections au 16 novembre 2008, à la fin de la saison des pluies. Les retards pris dans le démarrage du recensement national et la mise à jour du fichier électoral lui semblaient préoccupants. Ils risquaient d'obliger les autorités à utiliser les données du dernier recensement, qui remontait à 2005. La Commission électorale tenait à souligner qu'il était du devoir du Gouvernement d'agir le plus rapidement possible.

39. La Commission électorale nationale a également signalé les retards pris dans le lancement de la campagne d'instruction civique, imputables en partie au manque de crédits pour les élections en général. Elle s'est alarmée des arriérés de salaires datant des élections de 1999, 2004 et 2005. Il fallait recenser séparément les électeurs vivant à l'étranger, dont le nombre était estimé à environ 144 000. Les Bissau-Guinéens expatriés votaient dans les consulats de la République de Guinée-Bissau à l'étranger. Ces dossiers devaient être traités à titre prioritaire.

40. La délégation a exhorté la Commission électorale nationale à demander officiellement en temps voulu la présence d'observateurs internationaux, puisque la date des élections avait été fixée.

41. Les membres de la délégation se sont entretenus avec le général Tagme Na Waie, chef d'état-major des forces armées; le général a affirmé que l'armée adhérerait au plan de réforme du secteur de la sécurité et en espérait une paix durable, et plus tard le développement du pays. Il s'est dit convaincu que le pays était sur la bonne voie, comme le montrait l'augmentation du nombre de touristes étrangers, preuve d'un retour de la confiance de la part de la communauté internationale. Le général a expliqué que le récent recensement des effectifs militaires donnait une idée plus précise de la taille réelle de l'armée. Il a également souligné la nécessité de conduire la réforme dans la dignité, ce qui n'avait pas été le cas lors des tentatives précédentes. « Dans la dignité » signifiait à ses yeux assurer un avenir matériel et financier adéquat aux soldats à la retraite ou démobilisés, faute de quoi les hommes ne rentreraient pas chez eux et resteraient dans l'armée.

42. Le général Tagme a déploré que l'armée ne soit pas en mesure de jouer son rôle de maintien de la paix dans le pays; en une vingtaine d'années, elle avait vu son professionnalisme se dégrader et ses moyens d'action diminuer progressivement, faute de matériel adéquat. Elle était incapable de contribuer au développement et à la protection du pays ou à la lutte contre le trafic de drogue et les autres formes de criminalité transnationale organisée. Le général a toutefois réaffirmé que l'armée entendait rester subordonnée au pouvoir civil et qu'elle se refusait à intervenir de quelque manière que ce soit dans l'arène politique.

Premier Ministre

43. Les membres de la délégation ont remercié le Premier Ministre de l'appui que son gouvernement et lui-même leur avaient prodigué depuis leur arrivée. Leur visite les avait aidés à mieux comprendre la situation dans le pays et à cerner avec les diverses parties prenantes les défis que devaient relever le Gouvernement et le peuple bissau-guinéens. Les discussions avaient utilement éclairé les priorités en matière de consolidation de la paix, notamment la réforme du secteur de la sécurité, l'appui au renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la justice, la fiabilité et le niveau satisfaisant de l'approvisionnement énergétique, la réformes dans le secteur public et la lutte contre le trafic de drogue.

44. Les délégués ont expliqué que l'aide financière au titre du « guichet 1 » du Fonds pour la consolidation de la paix, accordée aux pays soutenus par la Commission de consolidation de la paix, serait versée en deux tranches, la première étant destinée aux projets à effet rapide déjà soumis par le Gouvernement, la seconde étant décaissée après l'adoption du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

45. Les membres de la délégation ont souligné que la Commission de consolidation de la paix était déterminée à soutenir les efforts du Gouvernement en faveur de la paix. La réussite en la matière passait par la promotion de la stabilité politique, par l'appropriation nationale progressive du processus de développement, par l'encouragement des partenariats internationaux au service de l'effort national et par un processus consultatif sans exclusive associant toutes les parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la consolidation de la paix. La délégation

a expliqué que cette stratégie régirait la collaboration entre le Gouvernement bissau-guinéen et la Commission.

46. Dans sa réponse, le Premier Ministre a dit que le Gouvernement attachait une grande importance à la visite de la délégation de la Commission de consolidation de la paix. Il a énuméré les priorités du pays en matière de consolidation de la paix – promouvoir la stabilité politique, organiser des élections libres et régulières, combattre le trafic de drogue, entreprendre la réforme du secteur de la sécurité, poursuivre les réformes dans le secteur public, augmenter l’approvisionnement énergétique. Le Gouvernement savait qu’il devait avoir des appuis et des partenaires internationaux pour avancer véritablement dans ces domaines prioritaires. La décision de travailler avec la Commission de consolidation de la paix traduisait un profond besoin de mobiliser des partenaires internationaux pour intensifier l’effort de développement du pays.

47. Le Premier Ministre a noté que le Gouvernement avait besoin d’un soutien international dans de nombreux domaines. Il a prévenu que le Gouvernement ne serait pas en mesure de financer les prochaines élections sans une aide financière extérieure. Il a aussi rappelé que le Gouvernement avait accumulé des arriérés de salaires à l’égard de trois catégories de travailleurs : le personnel de la Commission électorale; les militaires; et le reste des fonctionnaires. Régler ces arriérés aiderait beaucoup à réduire les tensions politiques et sociales et à favoriser la réconciliation nationale. Il a souligné que, malgré l’amélioration considérable de la situation financière entraînée par le programme de stabilisation fiscale, les recettes de l’État ne suffisaient toujours pas à couvrir ses dépenses récurrentes. Dans ces conditions, l’appui de la communauté internationale était essentiel, et il espérait que la visite de la délégation de la Commission de consolidation de la paix serait productive sous ce rapport.

Président de la République

48. Le Président de la République s’est félicité de la visite d’une délégation de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Il a jugé primordial que les délégués aient pu voir par eux-mêmes les conséquences du conflit de 1998-1999 et les difficultés rencontrées dans la consolidation durable de la paix. Les besoins du pays étaient 10 fois plus élevés qu’avant le conflit de 1998-1999. Alors qu’elle avait dans le passé participé activement et régulièrement à des opérations de la paix, la Guinée-Bissau en était désormais réduite à demander l’aide de la communauté internationale, même pour tenir des élections.

49. La table ronde de Genève (2006) avait été décevante pour le pays. Beaucoup de promesses avaient été faites, et bien peu avaient été tenues. La question des casernes et de la surveillance des frontières et de l’espace aérien restait entière. Le pays était également confronté aux problèmes du trafic de drogue et des migrations clandestines.

50. Le Président de la République a estimé que l’annonce de la date des élections législatives (16 novembre) était un pas très important. Le mandat du Parlement s’achevait le 21 avril, mais il ne dissoudrait pas l’Assemblée, qui poursuivrait ses travaux dans ses commissions techniques permanentes, et il ne démettrait pas non plus le gouvernement.

Annexe III

Programme de la mission de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau

6-11 avril 2008

Dimanche 6 avril

Arrivée à Bissau

Suivie de Point de presse

Lundi 7 avril

8 heures-8 h 30 Entretien avec Shola Omoregie, Représentant du Secrétaire général, et Giuseppina Mazza, Représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement/ Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies

8 h 30-10 heures Entretien avec des représentants du BANUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies

11 h 30-13 h 30 Entretiens avec des membres du Gouvernement (Ministre de la défense, Ministre de l'intérieur, Ministre de la justice, Ministre de la réforme de l'administration, Ministre de l'économie, Ministre des finances, Ministre de la solidarité sociale, Ministre de la santé, Ministre de l'éducation, Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, Ministre des anciens combattants, Secrétaire d'État à la coopération internationale)

13 h 30-15 heures Déjeuner

15 heures-16 h 30 Entretiens avec les diplomates

16 h 45-18 heures Exposé de la France (présidence locale de l'UE) devant la délégation de la Commission au sujet de la mission de la politique européenne de sécurité et de défense

19 heures-20 heures Comité directeur national : cérémonie inaugurale officielle

Mardi 8 avril

8 h 30-9 h 30 Visite du site du projet de déminage, Bissau

10 heures-11 heures Visite du site du projet agricole en faveur d'un groupe de femmes, Bissau

11 h 15-11 h 45 Visite de la centrale électrique, Bissau

12 heures-12 h 45 Visite du port de Bissau

13 heures-14 h 30 Déjeuner (et entretien avec le Ministre des finances)

14 h 30-16 h 15 Entretien avec le Ministre de la défense et la Ministre de la justice

16 h 30-17 h 40 Visite des bureaux de la Commission électorale nationale

17 h 50-20 h 15	Entretiens avec des représentants de la société civile
Mercredi 9 avril	
8 heures-8 h 30	Entretiens avec les représentants des partis d'opposition siégeant au Parlement (União Eleitoral et Aliança Popular Unida)
8 h 35-9 heures	Entretien avec le chef du Parti uni social démocrate (PUSD)
9 h 5-9 h 30	Entretien avec le chef du Parti du renouveau social (PRS)
9 h 35-10 heures	Entretiens avec les dirigeants du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC)
11 heures-11 h 30	Entretien avec le Général Tagme Na Waie, chef d'état-major des forces armées
11 h 30-12 h 30	Visite de la caserne de Bissau
12 h 45-13 heures	Visite des locaux de la police judiciaire et de la prison de Bissau et entretien avec la Directrice de la police judiciaire
13 heures-14 heures	Déjeuner
14 h 15-15 h 45	Visite du site d'un projet de transformation des noix de cajou à Bissau
15 h 45	Départ pour Porto de São Vicente et Canchungo
16 h 15-16 h 45	Porto de São Vicente : visite d'un pont et de l'unité médicale de la faculté de Bula
17 h 15-18 h 30	Canchungo : visite de divers projets (caserne, hôpital, Villages SOS-enfants)
18 h 45	Départ pour Bissau
Jedi 10 avril	
8 heures	Départ pour Tche-Tche, Gabú et Bafatá : visite d'une journée
11 h 30-12 heures	Visite d'inspection à Tche-Tche crossing
14 h 30-16 heures	Déjeuner offert par le Représentant du Secrétaire général et la Représentante résidente du PNUD/Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies
16 h 10	Départ pour Bissau
18 h 15-19 heures	Entretien avec des représentants du Gouvernement et des partenaires au sujet de l'énergie
20 h 30	Dîner offert par Martinho Dafa Cabi, Premier Ministre
Vendredi 11 avril	
8 heures-8 h 45	Entretien avec Carmelita Pires, Ministre de la justice, et Lucinda Barbosa, Directrice de la police judiciaire

8 h 50-9 h 20	Entretiens avec des acteurs du secteur privé (Chambre de commerce)
9 h 30-10 heures	Entretiens avec des membres du Comité directeur national, suivis d'un entretien avec le Ministre des affaires étrangères
10 h 15-10 h 45	Entretien avec le Premier Ministre
11 heures-11 h 30	Entretien avec Francisco Benante, Président du Parlement
12 h 30-13 h 45	Entretien avec le général João Bernardo Vieira, Président de la République
14 h 30-15 heures	Conférence de presse
15 heures-15 h 30	Réunion récapitulative avec le Représentant du Secrétaire général et la Représentante résidente du PNUD/ Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies
15 h 55	Départ

Annexe IV

Composition de la délégation de la Commission de consolidation de la paix

Délégation

Maria Luiza R. Viotti, Représentante permanente, Présidente de la formation de Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix (Brésil)

Alfredo Cabral, Représentant permanent (Guinée-Bissau)

Jean-Marc Hoscheit, Représentant permanent (Luxembourg)

João Manuel Guerra Salgueiro, Représentant permanent (Portugal)

Martin Palouš, Représentant permanent (République tchèque)

Tamasa Baba Jarra, Représentant permanent adjoint (Gambie)

Jiro Kodera, Ambassadeur (Japon)

Lawrence Akindele, Ministre, Chargé d'affaires par intérim (Nigéria)

Tete Antonio, Conseiller ministériel (Angola)

Jorge Alejandro Tagle Canelo, Conseiller (Chili)

Sifana Ibsen Koné, Deuxième Conseiller (Burkina Faso)

Alexandre Nina, Premier Secrétaire (Brésil)

Kazuhide Kuroda, Spécialiste principal chargé du développement social (Banque mondiale)

Ejeviome Eloho Otobo, Directeur de la planification stratégique et Chef adjoint (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)

Philip Helmingner, Administrateur chargé des questions politiques (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)

Représentants en poste dans le pays

Jorge Geraldo Kadri, Ambassadeur du Brésil en Guinée-Bissau

Vladimir Petukhov, Ambassadeur de la Fédération de Russie en Guinée-Bissau

Karl Rawert, chef de délégation par intérim (Commission européenne)

Frederico Silva, Chargé d'affaires par intérim (Portugal)

Ximena Bartolomé Tocino, Secrétaire d'ambassade (Espagne)

Xue Feng, Attaché (Chine)

Caroline Bahnson (Commission européenne)

Carmen Maria Pereira, Chargée de liaison (Banque mondiale)